



Compte rendu et résultats des votes de l'assemblée générale des actionnaires d'Assya Capital réunie le 23 juin 2009 – Lancement d'une augmentation de capital par émission de bons de souscription d'actions attribués gratuitement réservée au profit de certains actionnaires

L'assemblée générale ordinaire et extraordinaire des actionnaires d'Assya Capital s'est tenue le 23 juin 2009 à 14 heures, au siège social de la société, sous la présidence de Monsieur Thierry Leyne, président du conseil d'administration.

Les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance possédaient 3.412.632 actions sur les 5.148.906 actions composant le capital social, actions auto détenues comprises, et représentaient 4.227.252 droits de vote, soit un quorum de 66,27 %.

Les résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires statuant en matière ordinaire ont été adoptées à la majorité des voix. De même l'ensemble des résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires statuant en matière extraordinaire ont été adoptées à la majorité des deux-tiers.

L'assemblée générale a ainsi approuvé notamment les opérations suivantes :

- l'imputation partielle du report à nouveau débiteur et la réduction de capital, motivée par les pertes existantes et probables, par voie de diminution de la valeur nominale des actions. La valeur nominale des actions est ainsi portée de 5,55 euros à 5 euros ; et
- l'émission et l'attribution gratuite de 3.964.617 bons de souscription d'actions (BSA) à certains actionnaires, dont les principales caractéristiques sont rappelées ci-après. A ce titre, les actionnaires bénéficiaires de l'attribution gratuite de BSA n'ont pas participé au vote. Le quorum a été recalculé en conséquence et la résolution a été adoptée à 363.413 voix sur un total de 365.413 voix.

▪ **Motifs de l'émission**

Compte tenu du montant des pertes de l'exercice clos le 31 décembre 2008, les commissaires aux comptes de la Société ont demandé que les fonds propres de la Société puissent être renforcés en cas de besoin.

Il a ainsi été proposé aux actionnaires, lors de l'assemblée générale réunie le 23 juin 2009, de procéder à une émission gratuite de BSA au profit de cinq actionnaires de la Société afin de dégager des ressources supplémentaires et renforcer, en tant que de besoin, les fonds propres de la Société, suite à l'exercice par ces derniers desdits BSA.

C'est dans ce contexte qu'a été placée l'émission gratuite des BSA présentée aux actionnaires de la Société lors de l'assemblée générale précitée.

▪ Principales caractéristiques de l'opération

Nombre de BSA à émettre	3.964.617
Quotité d'attribution des BSA	1 BSA pour 1 Action Assya Capital existante au 29 mai 2009
Bénéficiaires des BSA attribués gratuitement et quotité attribuée	<ul style="list-style-type: none">- Assya Holding, société anonyme de droit Luxembourgeois, sise 10, A rue Henri M. Schnadt à Luxembourg (L 2530), immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 95.132, s'est vue attribuer 1.564.123 BSA ;- Port Noir Investment S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, sise 18/20 rue Eugène Ruppert à Luxembourg (L 2453), immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.483, s'est vue attribuer 1.665.674 BSA ;- MZ Finance SA, société anonyme de droit Luxembourgeois, sise 3, rue des Capucins à Luxembourg (L-1313), immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 102.499 s'est vue attribuer 257.245 BSA ;- SPGP, société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF, société anonyme, sise 142 Boulevard Haussmann, 75008 Paris immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 385 304 035, s'est vue attribuer 289.320 BSA ;- COGEF, société à responsabilité limitée de droit Suisse dont le siège est sis 116 rue du Rhône à Genève (CH 1204), immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Genève sous le numéro CH-660-2350002-4, s'est vue attribuer 188.255 BSA.
Emission et attribution des BSA	L'émission et l'attribution des BSA a lieu le 23 juin 2009
Période d'exercice des BSA	Du 1 ^{er} juillet 2009 au 31 décembre 2010
Parité d'exercice des BSA et Prix de souscription des BSA	5 BSA donneront droit au titulaire de souscrire à 2 actions nouvelles de la Société, pour un prix de souscription de 5 euros par action nouvelle
Cotation des BSA	Les BSA font l'objet d'une demande d'admission aux négociations sur Alternext d'Euronext Paris. Leur cotation est prévue pour le 1 ^{er} juillet 2009 sous le numéro ISIN FR0010775452.
Nombre maximum d'actions nouvelles issues de l'exercice	le nombre maximum d'actions nouvelles pouvant être créées, résultant de l'exercice de la totalité des BSA est de 1.585.846 actions, étant précisé qu'Assya Holding a d'ores et déjà

des BSA renoncé à exercer 2 BSA sur les BSA qu'elle pourrait obtenir afin de permettre la création d'un nombre entier d'actions nouvelles

Le montant nominal maximum de l'augmentation de capital est de 7.929.230 euros.

Jouissance des actions nouvelles issues de l'exercice des BSA Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA seront assimilées aux actions dès leur admission à la cote sur Alternext d'Euronext Paris.

Emission et cotation des actions nouvelles issues de l'exercice des BSA Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA seront émises sur exercice des BSA et leur admission aux négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris a été demandée en vue de leur cotation dès leur émission sous le numéro Code ISIN FR0004060234. Les actions nouvelles issues de l'exercice des BSA seront négociables sur la même ligne que les actions existantes.

Suspension de l'exercice des BSA En cas d'augmentation de capital ou d'émission de valeurs mobilières donnant accès directement ou indirectement au capital, de fusion, de scission ou d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires de la Société, cette dernière se réserve le droit de suspendre l'exercice des BSA pendant un délai qui ne pourra excéder trois mois, cette faculté ne peut en aucun cas faire perdre aux porteurs de BSA leurs droits de souscrire des actions nouvelles de la Société. En ce cas, un avis sera publié au Bulletin des Annonces Légales et Obligatoires quinze (15) jours au moins avant la date d'entrée en vigueur de la suspension pour informer les porteurs de BSA de la date à laquelle l'exercice des BSA sera suspendu et de la date à laquelle il reprendra.

Centralisateur des instructions de souscriptions Les instructions de souscription seront centralisées par la Société Générale GSSI/GIS/NPO, Services des émetteurs, 32, rue du Champ de Tir, BP 81236, 44312 Nantes Cedex 3.

▪ **Incidence de l'émission et de l'exercice des BSA sur la situation des actionnaires**

Dans la mesure où l'exercice des BSA donnera lieu à la remise d'actions nouvelles de la Société, l'incidence de cet exercice sur la situation des actionnaires serait la suivante :

Incidence de l'émission et de l'exercice des BSA sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission des BSA et non bénéficiaire du droit préférentiel de souscription à l'émission des BSA, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 29 mai 2009, soit 5.148.906 actions :

	Participation de l'actionnaire en %
Avant émission des BSA	1,00 %
Après émission des BSA	1,00 %
Après exercice des BSA	0,76 %

Incidence de l'émission et l'exercice des BSA sur la quote-part des capitaux propres de la Société sur la base des comptes sociaux au 31 décembre 2008 pour un actionnaire détenant une action du capital de la Société et non bénéficiaire du droit préférentiel de souscription à l'émission des BSA :

	Quote-part des capitaux propres (comptes sociaux)
Avant émission des BSA	3,1314 euros
Après émission des BSA	3,1314 euros
Après exercice des BSA	3,5714 euros

Incidence de l'émission et l'exercice des BSA sur la quote-part des capitaux propres du groupe sur la base des comptes consolidés au 31 décembre 2008, pour un actionnaire détenant une action du capital de la Société et non bénéficiaire du droit préférentiel de souscription à l'émission des BSA :

	Quote-part des capitaux propres (comptes consolidés)
Avant émission des BSA	5,786 euros
Après émission des BSA	5,786 euros
Après exercice des BSA	5,6 euros

▪ **Calendrier indicatif de l'opération**

23 juin 2009	Assemblée générale des actionnaires d'Assya Capital Attribution des BSA auprès des 5 actionnaires dénommés
30 juin 2009	Diffusion du présent communiqué de presse
30 juin 2009	Publication par Euronext Paris d'un avis relatif au lancement de l'opération
1 ^{er} juillet 2009	Cotation des BSA (code ISIN FR0010775452) Début de la période d'exercice des BSA

31 décembre 2010	Clôture de la période d'exercice des BSA
12 janvier 2011	Réunion du conseil d'administration constatant l'augmentation de capital résultant de l'exercice des BSA

A propos d'assya capital :

Assya Capital est une société d'investissement intervenant pour compte propre dans des sociétés cotées et non cotées de taille moyenne en tant qu'actionnaire significatif et actif.

La société se concentre sur un nombre limité de participations stratégiques présentant un potentiel de création de valeur et mène une politique d'accompagnement des participations de son portefeuille dans la durée. Assya Capital a ainsi participé à la croissance et aux succès d'entreprises pionnières et performantes telles que Consors France, Financière de l'Echiquier-EBPF, Adomos, et Bourse Direct.

Présidée depuis 1994, date de sa création, par Thierry Leyne, Assya Capital est cotée sur le Marché Alternext d'Euronext Paris.

Code ISIN FR0004060234 – Code Mnemo : ALASS

www.assyacapital.fr

Vos contacts :

Thierry Leyne, Président

Tél : 01 56 52 90 40

tleyne@assyacapital.fr